Pêche 01

Plaquette info :
l'observatoire piscicole et thermique

Ici,
le Département
fait grandir votre territoire
AIN 01 le Département

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat
E-mail : federation.peche.01@orange.fr
Téléphone : 04 74 22 38 38

L'observatoire piscicole et thermique

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse, du Conseil Départemental de l'Ain, de la Région Auvergne – Rhône – Alpes et de la Fédération Nationale pour la pêche en France, la fédération de pêche de l'Ain déploie en 2023 **son observatoire des peuplements piscicoles et de la thermie des cours d'eau**.

Localisation des stations de l'observatoire en 2023

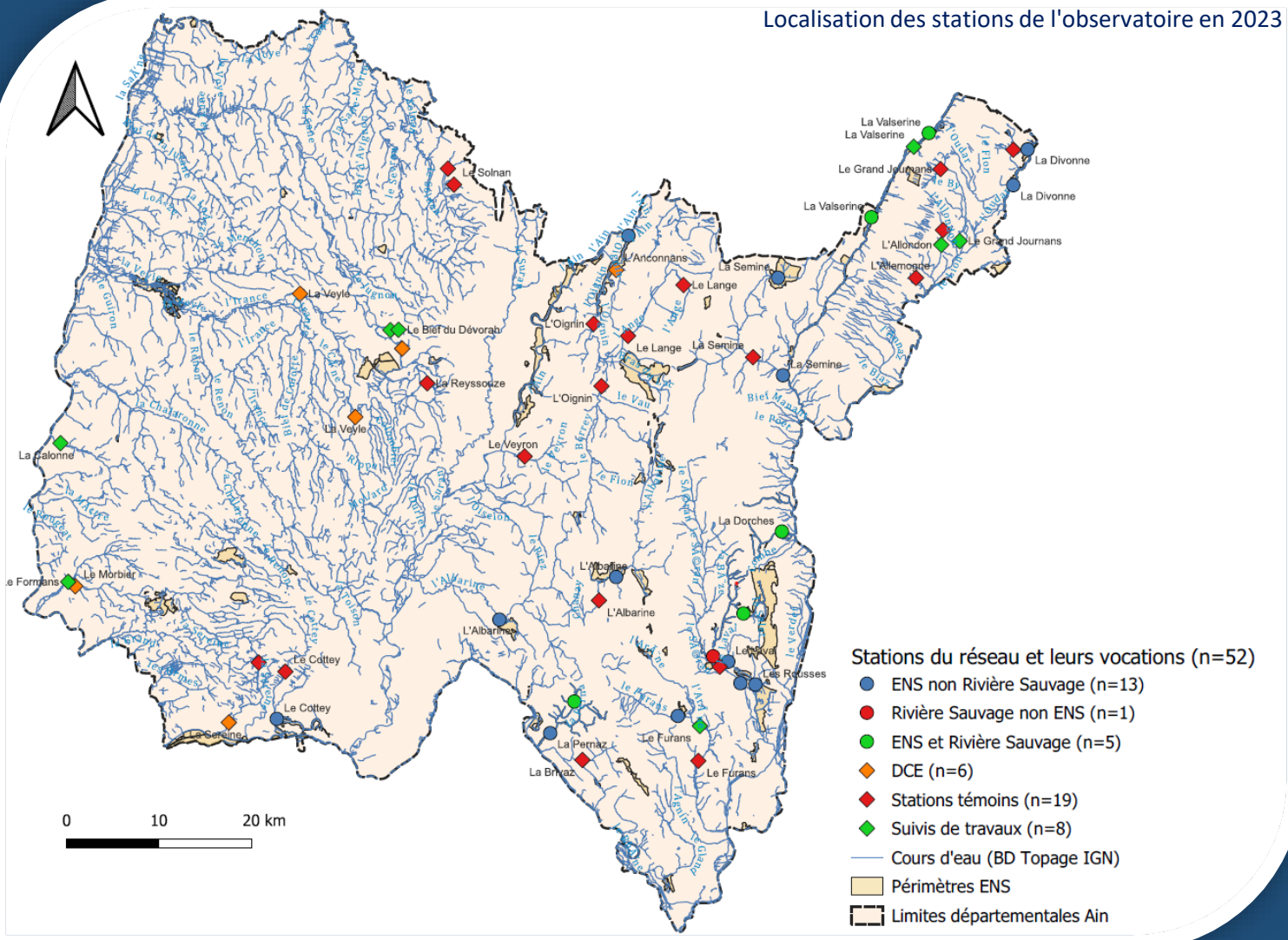

Les objectifs de cet observatoire sont multiples :

- Améliorer la connaissance des espèces piscicoles présentes dans le département, de leur répartition et de leur état de "santé".
- Suivre au long terme et à la large échelle l'évolution de ces peuplements de poissons, de mettre à profit ce diagnostic pour évaluer l'état des cours d'eau.
- Suivre l'effet des travaux de restauration des milieux aquatiques en lien avec l'état du peuplement piscicole.

Effacement de seuil : quels effets sur le milieu et les populations de poissons ?

- Communiquer sur l'état des milieux aquatiques afin d'aiguiller et de pousser l'ensemble des partenaires, financiers, techniques comme politiques à promouvoir des projets opérationnels de remise en conformité des milieux aquatiques tout en suivant de près la plus-value de ces derniers.

- Mettre en valeur la biodiversité locale. Les cours d'eau du département de l'Ain sont d'une grande richesse écologique, ils hébergent des espèces aquatiques d'intérêt patrimonial comme la truite commune autochtone de lignée méditerranéenne, l'ombre commun, la lamproie de Planer, l'écrevisses à pattes blanches et bien d'autres. La richesse naturelle du département est reconnue notamment au travers de dispositifs de protection Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou la labellisation Rivières Sauvages.

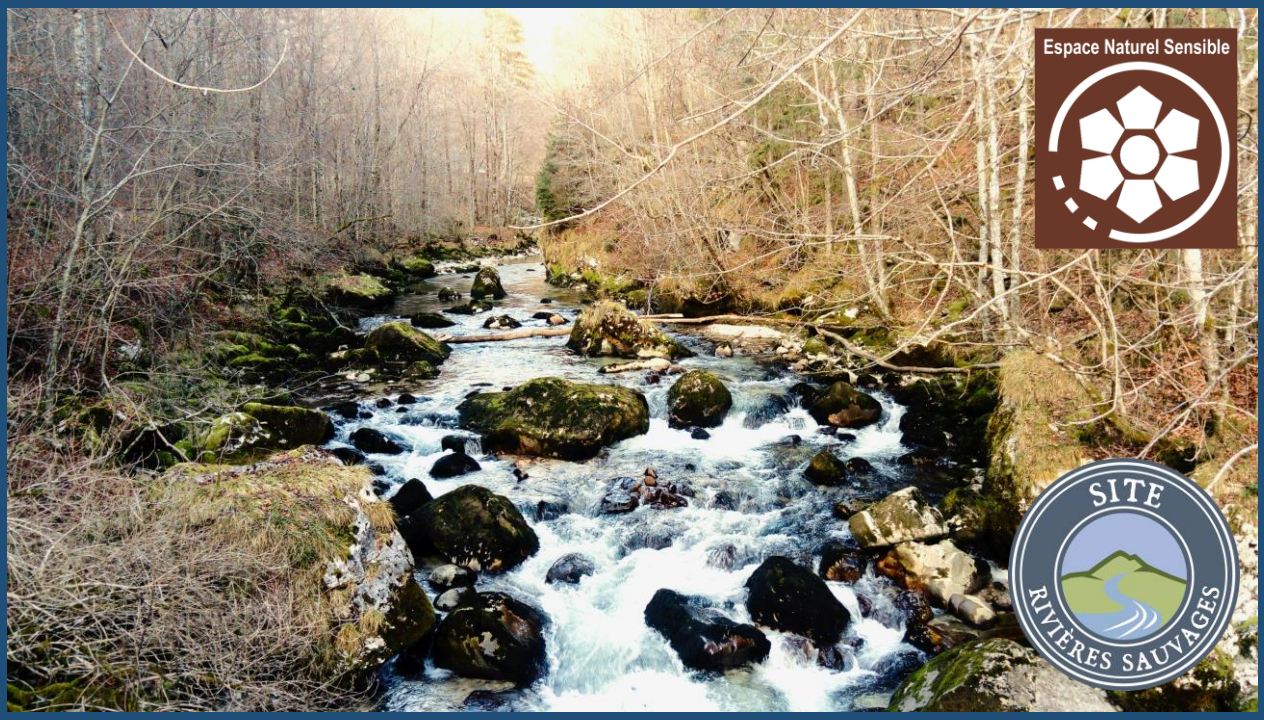

La Valserine au Pont du diable : ENS et Rivière sauvage

- Mettre à jour les plans de gestion, notamment les diagnostics des contextes piscicoles du Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) de l'Ain.

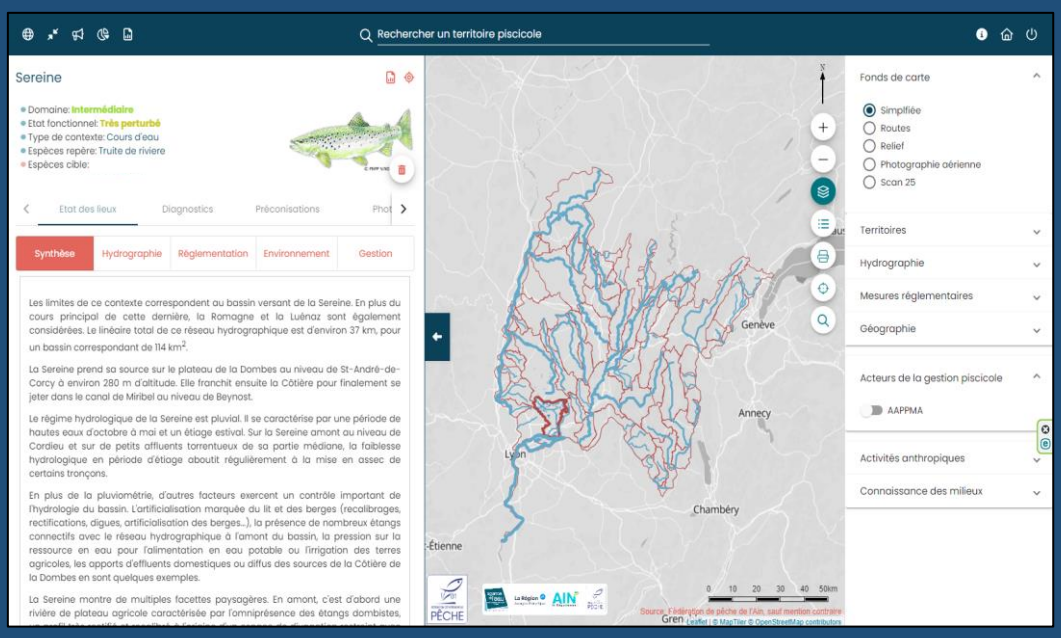

Le Web-PDPG, un document de diagnostic des peuplements de poissons et des milieux aquatiques interactif et évolutif, qui propose des mesures de gestion adaptées aux différents contextes du département.

Vous n'y avez pas encore accès ?

Contactez la fédération. La consultation se fait via un site web qui nécessite identifiant et mot de passe personnels délivrés sur demande...

Au total, **52 stations** vont faire l'objets d'inventaires piscicoles en 2023. A chaque station, des sondes thermiques seront mises en place pour mesurer la température des eaux en continu. La température de l'eau est une composante particulièrement intéressante à suivre, dans la mesure où c'est un facteur majeur expliquant la distribution des populations de poissons. Elle sert également d'indicateur de fonctionnement des cours d'eau : altérations de la morphologie, présence de seuils, réchauffement climatique sont des facteurs d'altération de cette métrique.

Les inventaires piscicoles seront réalisés par la méthodologie de **la pêche électrique complète à pied avec plusieurs passages successifs.** Cette méthode scientifique permet une capture non létale des poissons qui sont relâchés après l'opération.

Inventaire de la faune piscicole à l'aide de la méthode de pêche électrique (© FNPF L.Madelon)

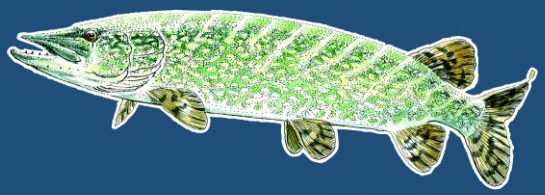

© FNPF V. NOWAKOWSKI.

Ces stations sont pour la plupart à vocation pérenne. En d'autres termes, elles feront l'objet d'inventaires tous les ans pour vérifier l'évolution des peuplements piscicoles et des milieux aquatiques du département.

Différents types de stations seront inventoriées :

- **Stations ENS et Rivières sauvages**
  Ces stations sont positionnées dans l'emprise de ces dispositifs de protection des milieux et de la biodiversité dont le Conseil Départemental de l'Ain est partie prenante.

- **Stations "DCE compatibles"**
  Ces stations sont positionnées sur des réseaux préexistants conduits par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée – Corse. Les résultats engendrés par l'observatoire serviront à évaluer l'état des masses d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.

- **Stations témoins et opérationnelles (suivis de travaux)**
  Ces stations serviront à évaluer l'efficacité de travaux passés ou à venir de restauration des milieux aquatiques.

Le maillage dense de stations et leur vocation pérenne permettront une vision globale, à large échelle et au long terme de l'évolution des peuplements piscicoles et des cours d'eau du département.

L'observatoire, c'est mieux connaître, pour mieux agir et mieux protéger.

Rendez-vous en fin d'année pour les premiers résultats,
qui seront communiqués via le Web-PDPG et en versions papier…

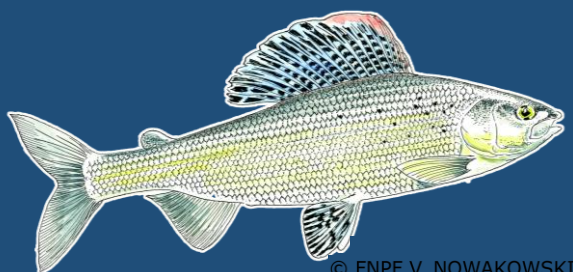

© FNPF V. NOWAKOWSKI.